REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice: 15 présents: 11 votants: 13

Q.2

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le six avril deux mille vingt-trois

Présents: N. BARNY; M. CERQUEIRA; F. CHALEIX; D. CHAMBON; R.DUFOUR; L. GABETTE; F. GAILLARD; R. GRENOUILLET; D. JARDIN; J. LEFORT;

Excusés ayant donné pouvoir : F. TOMAS ; C. VIARD

Absents: P.GABORIAU; P.GIBAUD

Secrétaire: R.GRENOUILLET

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'ETAT 1259 transmis par les services de la direction générale des finances publiques relatif à l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes directes locales. Il rappelle que la commune à l'obligation de puis 2023 de voter le taux pour la taxe

d'habitation sur les résidences secondaires.

Il rappelle qu'en contrepartie, la commune perçoit désormais l'assiette de la taxe foncière du département.

Au regard des données fournis à travers de l'état 1259,

Vu les augmentations des bases annoncées dans le cadre de la PLF 2023 à 7.1%, Vu la possibilité pour la commune d'équilibrer son budget à taux constants,

Sur proposition de la commission Finances et de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux de 1%.

A l'unanimité le Conseil Municipal vote non à cette proposition du fait de l'augmentation déjà importante de la base.

Une nouvelle proposition est faite pour ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

SOUHAITANT limiter la charge des impôts directs communaux sur les ménages ;

DÉCIDE le maintien des taux d'imposition locale tels quels, soit :

- **38.43%** pour le Foncier bâti
- 97,28% pour le Foncier non bâti
- **15.97%** pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document attestant de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC Le 14 avril 2023

> LE MAIRE Dominique CHAMBON

Affichée le :

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère executoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois e l'État, via www.telerecours.fr à compter de sa publication et sa transmission aux services

Accusé de réception en préfecture 087-218705408-20230413-2023013BC-DE Reçu le 20/04/2023

Le Le Maire

TAUX

티 2023

MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE: 054 CUSSAC

ARRONDISSEMENT:

87 ROCHECHOUART

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-JUNIEN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

	TVA IFER TASCOM TAFF	II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023	Taxe foncière bâties (TFB) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe d'habitation (TH) Cotisation foncière des entreprises (CFE) Produit total souhaité S\$\frac{1}{3}\frac{153}{591.153} = \frac{1}{0}000000000000000000000000000000000		Calcul du coefficient de va (6 décim	u calcul des taux par variation proportionnelle	Majoration de taxe d'habitation (MTHS) Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire d	Taxe Bases d'imposition de TI de TI de TE deffectives 2022 Majoration de taxe d'habitation (MTHS) Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de Value de Calcul du coefficient de Calcul du coeff	Bases d'imposition de régretives de Ti poration de taxe d'habitation (MTHS) joration de taxe d'habitation (MTHS) se au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas necessaire de calcul du coefficient de calcul du coefficien	Cotisation foncière des entreprises (CFE) Taxe Bases d'imposition de régrectives 2022 Majoration de taxe d'habitation (MTHS) Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de variation de v	Taxe d'habitation (TH) Cotisation foncière des entreprises (CFE) Taxe Taxe Taxe Taxe Bases d'imposition de trége effectives 2022 Majoration de taxe d'habitation (MTHS) Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de variation de variation de variation de variation de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de variation proportionnelle : il	Taxe foncière non bâties (TFNB) 43 651 Taxe d'habitation (TH) Cotisation foncière des entreprises (CFE) Taxe Taxe Bases d'imposition effectives 2022 Majoration de taxe d'habitation (MTHS) Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de variation proportionnelle : il n'est pa	Taxe foncière bâtie (TFB) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe d'habitation (TH) Cotisation foncière des entreprises (CFE) Taxe Taxe Taxe Taxe Taxe Cotisation foncière des entreprises (CFE) Bases d'imposition de ffectives effectives 2022 2022 Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire (6 décim 8) Calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire (6 décim 8)	Taxes foncière bâtie (TFB) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe d'habitation (TH) Cotisation foncière des entreprises (CFE) Taxe Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de trans de calcul du coefficient de variation (B décim series deciments de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul de calcul du coefficient de variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de calcul de cal
		ÉS EN 2023	= 1,00000 (total colonne 5)		Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	essaire de remplir cette rubrent de variation proportionne (6 décimales)	essaire de remplir cette rubrent de variation proportionne (6 décimales)	Taux de référence de TH 2023 2023 2023 2026 2026 2026 2026 2027 2027 2027 2027	aux de référence de TH 2023 20 >>> 20 20 20 20 20 20 20	aux de référence de TH 2023 2023 >>>	15,97 Image: square square Image: square	97,28 15,97 15,97	38,43 97,28 15,97 >>> Taux de référence de TH 2023 >>> 2023 >>> ent de variation proportionne (6 décimales) 97,28	2023 20 38,43 97,28 15,97 15,97 >>> Taux de référence de TH 2023 20 >>> Essaire de remplir cette rubre ent de variation proportionne (6 décimales) 9
6 021	Allocations compensatrices													
•	DCRTP		97,28 97,28 15,97	3000	nnels 9)	le reconduction des t Faux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	de reconduction des traux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 >>> de reconduction des t Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 >>> de reconduction des t Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 >>> Te reconduction des t Faux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	334 593 >>> Total Bases d'imposition prévisionnelles 2023 >>> de reconduction des t Faux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	334 593 334 593 >>> Total Bases d'imposition prévisionnelles 2023 >>> de reconduction des t Faux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	1 281 000 46 700 334 593 >>> Total Bases d'imposition prévisionnelles 2023 >>> de reconduction des t Faux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	## 1281 000 ## 1281 000 ## 700 ## 700 ## 334 593 ## Total ## Bases d'imposition prévisionnelles 2023 ## 2023 ## Proportionnels (col. 2 x col. 9) ## 10
5	FNGIR		variation différenciée doit obligatoirement être votée	excède le taux platond	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond	de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée. Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) Si l'un des taux déterminés des taux a été des taux plafond excède le taux plafond	taux de référence ou de v taux de référence ou de v Si l'un des taux détermin de manière proportionne excède le taux plafond	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023 >>> taux de référence ou de v taux des taux détermin de manière proportionne excède le taux plafond	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023 taux de référence ou de v taux de référence ou de v Si l'un des taux détermin de manière proportionne excède le taux plafond	53 435 >>> Froduit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023 Taux de référence ou de v taux de référence ou de v Si l'un des taux détermin de manière proportionne excède le taux plafond	53 435 591 153 Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023 Taux de référence ou de v	492 288 45 430 53 435 >>> 591 153 Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023 >>> taux de référence ou de v taux de référence ou de v excède le taux plafond	492 288 492 288 45 430 53 435 591 153 Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023 Produit référence ou de v taux de réf
	Effet du coefficient correcteur		ée.			variation différencie Si la diminu nés des taux a des	variation différencie Si la diminu nés des taux a la cochez la c	Taux de majoration voté 2023 y variation différencie des taux a e cochez la c	voté 2023 variation différencie variation différencie variation différencie variation différencie	aux de majoration voté 2023 variation différencie des taux a des	aux de majoration voté 2023 variation différencia des taux a cochez la c	aux de majoration voté 2023 Variation différencie des taux aux aux aux aux aux aux aux aux aux	38 (3 9728 1597 aux de majoration voté 2023 Variation différencie Variation différencie Si la diminu des taux a e cochez la c	2023 6 38, 43 97, 28 45, 97 aux de majoration voté 2023 Variation différencie variation différencie des taux a e cochez la c
6 021	Total				Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case	iée. ution sans lien été décidée en 2023, case	iée. iée. ution sans lien été décidée en 2023, case	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023 iée. iée. ution sans lien été décidée en 2023, case	0 - 5	0 2 5 1 1 1	0 2 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 2 5 .	0 2 5 1 1 1 1 1 1 1 1	0 2 5 1 1 1 1 1 1 1 1

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des laux.

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

PUBLIQUES

VERONIQUE GABELLE

Pour la Direction des Finances publiques,

Le 03 MARS 2023

Le e

Pour la Commune

Pour la Préfecture,

LIMOGES

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

591153

(col. 7)

+

ressources indépendantes

des taux votés (col. 11)

II

6 021

Produits attendus des

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023

Produits attendus des ressources à taux voté

MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE:

1/2

054 CUSSAC

ARRONDISSEMENT:

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-JUNIEN 87 ROCHECHOUART

TAUX

2023

판

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

 bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés 	ala diminution sans lien a été appliquée	6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Taxe d'habitation (TH)	Taxe foncière non bâties (TFNB) 5	Taxe foncière bâtie (TFB)	national 11	Taxes	Taux m	6.1. TAUX PLAFONDS	6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX	d. Autres allocations	c. Focady lindesities	D. Dave minimum	a. Exonerations en zone d'aménagem. du territoire	Cotisation foncière des entreprises :	b. Dotation pour Mayotte	a. Dotation pour perte de THLV	Taxe d'habitation :	Taxe foncière non bâtie	d. Locaux industriels	c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	a. Personnes de condition modeste	Taxe foncière bâtie :	1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS
gmentés		au titre de laque	¥	22,98	50,44	38,28	départemental 12	au niveau :	Taux moyens communaux de 2022						¥					4 837	41	0	0	1 143		DOTATIONS
>>>	>>>	elle	»	24,00	75,18	41,38	emental 2		аих				b. Logem	a. Hors ré		b. Par la loi	a. Par le o	Cotisatio	c. Par la l				b. Par la loi		Taxe fond	2. BASES
			>>	60,00	187,95	103,45	13	de 2023	Taux plafonds				b. Logements vacants soumis à la THLV	a. Hors résid. principales et log. vacants	TAXÉES DE TA	<u>O</u> .	a. Par le conseil municipal	Cotisation foncière des entreprises	c. Par la loi (autres)	b. Par la loi (terres agricoles)	a. Par le conseil municipal	Taxe foncière non bâtie :	<u>o</u> .	a. Par le conseil municipal	Taxe foncière bâtie :	2. BASES EXONÉRÉES
			>>>	9,59000	5,24000	0,40000	14	de 2022	Taux des EPCI				mis à la THLV	t log. vacants	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION			ntreprises		ss)						
			>>>	50,41	182,71	103,05	(col. 13 - col. 14)	pas depasser pour 2023	Taux plafonds communaux à ne				>>>	334 593	Z					7 916		~	83 618			
la fiscalité professionnelle unique	d'agglomeration. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour	Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté	spéciale		ā			a. National	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		_	c. Coefficient correcteur		a. Fraction de TVA nationale (%)	Taxe d'habitation :	5. RÉFORMES FISCALES	h. Installations gazières et autres	g. Stations radioélectriques	f. Transformateurs électriques	e. Centrales géothermiques	d. Centrales hydrauliques	c. Centrales photovoltaïques	b. Centrales électriques	a. Éoliennes et hydroliennes	3. PRODUITS DES IFER
26,87	urbaine ou de	communauté	>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>		V		>>	\ \ \ \	foncières de 2022	AUX DE CFE		The second secon	1.000000													